



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 06 décembre 2021
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers absents :	01
Procurations :	05

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Madame la Présidente ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 08 novembre 2021.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour renouvellement de la location de la cellule n° 7 en ZA « Les Prades » à M. PEREZ pour l'année 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PEREZ François souhaite, dans le cadre de son activité, louer à la commune une cellule artisanale créé dans le bâtiment communal sis Z.A.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 300.00 € H.T. mensuels à compter du **1^{er} janvier 2022** pour une durée de **1 an soit jusqu'au 31 décembre 2022.**

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour renouveler la mise à disposition gratuite du local communal sis rue du Port à l'association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Aude.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de partenariat entre la commune de Ventenac-en-Minervois et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Aude (ADSEA) pour la période du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Il explique que dans le contexte sanitaire actuel les lieux de socialisation et de convivialités sont fermés, obligeant les éducateurs de l'Association à rencontrer les enfants pour des entretiens à l'extérieur.

Il propose de mettre à disposition de l'Association la salle du Port, sise rue du Port, gratuitement, afin de faciliter ces temps d'échanges.

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

.../...

4. Délibération pour Décision Modificative N° 2 au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M 14 / 2021 pour permettre les paiements suivants :

- Participation communale au paiement des forfaits « machine à vendanger et pulvérisateur » pour un montant de 666 €.
- Participation « Subvention » pour le festival « vent de scènes » pour un montant de 500 €.

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14 2021 de la façon suivante :

Fonctionnement ⇨

Article – 60632 Fournitures de petit équipement	(-) 1 166.00 €
Article – 6574 Subventions de fonctionnement ...	(+) 500.00 €
Article – 65888 Autres...	(+) 666.00 €

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour renouveler la mise à disposition à titre gratuit de la cellule artisanale n°5 en ZA Les Prades à l'Association « Aventure Pluriel ».

Monsieur le Maire propose à son assemblée, pour contribuer au chantier de restauration de la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse, de renouveler la mise à nouveau à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit, du **1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022**, la cellule n° 5 aux Ateliers Municipaux ZA Les Prades, pour leur permettre de stocker du matériel et de réaliser certains travaux à l'abri.

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour renouveler la mise à disposition gratuite du logement communal de la Poste (vacant) à l'association « Aventure Pluriel ».

Monsieur le Maire propose à son assemblée, pour contribuer au chantier de restauration de la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse, de mettre à nouveau à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit et en l'état du **1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022**, l'appartement communal vacant « dit de la Poste » sis n° 2 rue de la Fontaine à Ventenac-en-Minervois afin de permettre le logement du personnel œuvrant sur la péniche.

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération pour location de l'ancien local de la MJC vacant à Mme. Alexandra BRINGMANN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme. BRINGMANN Alexandra, qui recherche un logement sur la commune.

Cette personne, logée à titre gracieux par un administré depuis 3 ans doit libérer ce logement qui va être récupéré par les propriétaires pour y vivre. Mme BRINGMANN se retrouve en grande détresse puisque sans domicile fixe.

Considérant qu'il n'y a aucun inconvénient à mettre à la disposition de Madame BRINGMANN Alexandra l'ancien local MJC vacant, situé au n° 8 rue Saint-Bernard sur la commune.

Le Maire propose la location de ce local à Mme. BRINGMANN Alexandra moyennant un loyer mensuel de **400 € charges comprises** (*Eau et Electricité*) à compter du **1^{er} janvier 2022 pour une durée de UN (1) an soit du 01.01.2022 au 31.12.2022.**

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Délibération pour attribuer les numéros de voirie aux lots du lotissement « Les Jardins de la Fontaine ».

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de numérotter toutes les parcelles du Lotissement « Les Jardins de la Fontaine » situé rue du Pont Neuf sur la commune et qui compte 24 lots.

Il propose de numérotter les parcelles du lotissement « Les Jardins de la Fontaine » de la façon suivante :

- Du lot n° 01 au lot n° 20 les parcelles porteront le numéro de voirie du lot soit : **du n° 01 au n° 20** .
- Le lot n° 24 (destiné à la création de 4 logements sociaux) portera les numéros de voirie suivants : **n° 21, n° 22, n° 23 et n° 24.**
- Le lot 23 portera le numéro de voirie : **n° 25**
- Le lot 21 portera le numéro de voirie : **n° 26**
- Le lot 22 portera le numéro de voirie : **n° 27**

Ceci tel qu'indiqué sur le plan présenté.

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

9. Délibération pour accord à la mise en place du dispositif « PANNEAU POCKET »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'application mobile « Panneau Pocket » qui permet à tous les citoyens de Ventenac-en-Minervois de s'informer en temps réel des évènements de la commune.

Il explique que c'est un outil de communication qui apporte un service disponible 24/24 dont la confidentialité est assurée. Cette application est gratuite pour les utilisateurs et disponible sur tout support (Smartphone, tablette et ordinateur).

Les notifications sont envoyées instantanément sur l'écran du téléphone des habitants.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un abonnement d'utilisation pour une année, pour un coût de 130 € TTC.

Vote pour : 14 - Vote contre : 0 – Abstention : 0

Fin de séance 19 h 15

Le Maire,



Christian LAPALU.